

**M. Rodriguez:** Arrêtons les frais, arrêtons cette comédie. Consultons la population, et exposons les points de vue honnêtement et sans détour.

**Une voix:** Honnêtement et sans détour, c'est une chose que vous n'avez jamais faite.

**M. Rodriguez:** Si vous pensez que votre rhétorique est meilleure, présentez votre rhétorique. Si vous pensez que cet accord est si bon, vous n'aurez pas de mal à le faire avaler.

**Une voix:** Ça c'est certain.

**M. Langdon:** Qu'ils présentent leur propagande . . .

**M. Rodriguez:** Oui. Ils prélèvent des millions et des millions dans les coffres pour claironner leur point de vue, leur propagande. Ce claironnage se fait avec l'argent des contribuables, avant même que le projet de loi soit adopté. Le gouvernement fait la promotion de ce projet de loi, à coups de millions. Pourquoi ne dépensez-vous pas votre argent à vous, celui que vous avez perçu de toutes les sociétés, que vous avez dans votre bas de laine? Declenchez les élections dépensez l'argent de votre caisse électorale et faites-en le sujet principal de la campagne.

**M. McDermid:** Rapportez un litre de lait.

**M. Rodriguez:** On dit ici que le premier ministre a peur. On dit que Brian Mulroney a peur de s'adresser au peuple canadien, à un Canadien moyen à la tribune. Je peux vous dire que les Canadiens moyens se sont prononcés. Le gouvernement se cherche un abri. Il suffit de voir ce qui s'est passé pendant la fin de semaine.

Pendant qu'ils sont en train de s'entre-déchirer ils ne sont pas prêts à se présenter devant le peuple. Ils parlent maintenant d'élections l'année prochaine.

**M. Langdon:** Ils le paieront.

● (1940)

**M. Rodriguez:** Monsieur le Président, je ne serais pas du tout surpris d'apprendre qu'ils sont en train de mettre au point un compromis avec le Congrès américain pour repousser la date prévue d'adoption du projet de loi et pouvoir le faire dans le courant de 1989. Je peux dire au gouvernement, en toute honnêteté, «Vous vous devez de présenter cette question à la population lors d'élections générales. Avant d'adopter ce projet de loi, obtenez un mandat des Canadiens». J'estime que le processus devrait être arrêté immédiatement et que nous devrions avoir des élections. Le premier ministre peut aller voir le gouverneur général et dissoudre la Chambre. C'est aussi simple que cela. Si le gouvernement revient majoritaire, très bien, il pourra avoir son projet de loi. Mais tant que ce n'est pas fait, le gouvernement n'a pas le droit de nous imposer cet Accord. Si le gouvernement obtient la majorité, alors ce sera la volonté du peuple. Mais si le gouvernement ne lui soumet pas la question . . .

**Le président suppléant (M. McKinnon):** Je regrette de dire au député que son temps de parole est expiré. La parole est au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[Français]

**M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, évidemment, avec les attaques qui viennent d'être lancées, on réalise encore une fois que ce n'est pas l'instruction qui fait des

#### *Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

progrès, mais l'ignorance, et c'est pour cela qu'il faut absolument «embarquer» dans ce débat-là, parce qu'il y a bien des faussetés qui se disent.

Au fond, l'Entente de libre-échange, c'est un *deal*. Un *deal*, c'est une entente, c'est quelque chose qu'on signe entre deux personnes consentantes et c'est souvent indissociable. Ce sont des éléments qu'on ajoute les uns aux autres, ce qui fait que le *package*, à un certain moment, fait tout le *deal*, fait toute l'entente. C'est exactement comme lorsqu'on va au magasin, monsieur le Président, et qu'on va acheter une douzaine d'oeufs on n'achète pas une douzaine de jaunes une journée, une douzaine de blancs le lendemain et les coquilles le jour suivant. Cela est indissociable!

C'est la même chose pour un *deal*, et on l'explique mal. On a parfaitement le droit, comme gouvernement, de cesser de se laisser traîner par ses voisins sur des sautes d'humeur de commerce pour établir—parce qu'au fond, l'Entente de libre-échange, c'est surtout cela—un Tribunal d'arbitrage des conflits commerciaux qui peuvent exister entre les deux pays, parce qu'il y a déjà 85 p. 100 des produits qui traversent les frontières sans aucune limite. On garde donc les 15 p. 100. Mais ce qu'on fait au fond, monsieur le Président: on met au-dessus des deux pays un Tribunal qui va trancher.

Qu'est-ce qui arrivait avant? On partait: il y a eu le bardeau de cèdre, il y a eu le bois d'oeuvre, il y a eu le porc, il y a eu les graines de moutarde, le homard, nommez-les tous, les produits qui ont été protégés par nos voisins du Sud! Lorsqu'on était devant les tribunaux avec cela, on envoyait notre batterie d'avocats à Washington pour nous défendre devant les tribunaux américains avec des lois américaines. Ce qu'on a fait, monsieur le Président: on a mis au-dessus des deux pays un Tribunal qui va trancher, qui aura ses propres lois, qui fera ses propres enquêtes, et c'est cela de la souveraineté et de l'autonomie.

Je parlais avec un de mes collègues en fin de semaine sur les pluies acides, puis la personne disait: Oui, mais il y a moyen de forcer les Américains à faire telle chose, telle autre ou telle autre au niveau des pluies acides. Je disais par exemple: Vous n'êtes pas satisfait de ce que le premier ministre (M. Mulroney) a fait au Congrès américain, c'est le premier premier ministre qui l'a fait . . . Il a dit: Oui, mais cela n'avance pas! Cela avancera, mais je dis: On fait quoi quand nos voisins du Sud qui sont des individualistes et qui ont leur propre système parlementaire et leur propre démarche politique et intellectuelle, *et cetera*, on fait quoi s'ils ne veulent pas avancer sur la dessus? On abat un avion? Le premier avion qui traverse les lignes, on l'abat? Mais nous sommes dans un pays démocratique. On adopte des lois qui permettront aux deux pays de pouvoir enfin s'entendre.

Je le répète, 85 p. 100 des produits traversent les frontières sans aucune entrave douanière, parce que . . . regardons l'Entente de libre-échange. Donc, j'ai dit que c'était un Tribunal. Cela vise quatre points en particulier. Cela vise au fond les tarifs, à peu près 15 p. 100 des produits qu'on traverse, les quotas d'exportation et d'importation, les lois, ce qu'on appelle les lois «malicieuses» qui, sous prétexte de protéger un produit, en empêchent d'autres d'entrer, et des mesures incitatives. Mais au fond, le commerce entre le Canada et les États-Unis,